

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL



21 octobre 2008



L'an deux mille huit, le vingt et un octobre à 20 heures 30, le Conseil municipal de la Ville de Wissous, légalement convoqué le quatorze octobre s'est réuni à l'espace Antoine de Saint-Exupéry à Wissous, en séance ordinaire, du fait de la jauge plus importante de la salle, sous la présidence de Monsieur Régis ROY-CHEVALIER, Maire.

Présents en début de séance :

Monsieur Régis ROY-CHEVALIER, Maire.

Monsieur Stéphane LEGAY, Mesdames Sylvia GRECO, Catherine BARRIN, Monsieur Boris EFREMENKO, Mesdames Laurence ALZON, Hélène MERCHER, Monsieur Roger VINOT Maires adjoints.

Monsieur Eugène GOUGEON, Mesdames Françoise LATINUS, Danièle BORDESSOULE, Eliane POUJOL, Messieurs Jean-Luc TOULY, Christian CARISTAN, Mesdames Laurence GENET, Murielle CLAIRÉ, Mathilde REVOL, Messieurs Pascal OLLIVIER, Marc GRANIOU, Mesdames Marilyn DI CAMILLO, Odile ESTRADE, Monsieur Roland GALLAND, Madame Danielle JEANNEROT, Messieurs Bernard MALLEVILLE, Richard TRINQUIER, Alain MARECHAL Conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Guy BERNIERE, Conseiller municipal a donné procuration à Monsieur Régis ROY-CHEVALIER.

Monsieur Xavier NGUYEN, Conseiller municipal a donné procuration à Madame Eliane POUJOL.

Madame Martine THIERRY, Conseillère municipale a donné procuration à Monsieur Richard TRINQUIER.

Secrétaire de séance :

Madame Laurence ALZON, Maire adjoint

→ Elue à l'unanimité

Secrétaires adjoints :

Madame Agathe HILAIRET – Directeur Général des Services

Mademoiselle Séverine FOUREL

→ Elues à l'unanimité

DELIBERATIONS

1/ Avis de la Chambre régionale des comptes concernant le compte administratif 2007

Lors de la séance du 30 juin 2008, le Conseil municipal a rejeté le compte administratif 2007 afin de ne pas donner quitus au Maire sortant, Richard Trinquier, pour son mode de gestion car des dépenses importantes effectuées avant le 31 décembre 2007 n'étaient pas affectées au budget réalisé en 2007.

Le Préfet de l'Essonne par courrier en date du 29 juillet 2008 a saisi la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France au motif de ce rejet. Le Conseil municipal **prend acte** de l'avis de la Chambre régionale des comptes énoncé lors de sa séance du 26 septembre 2008 concernant la conformité du compte administratif 2007 au compte de gestion 2007.

2/ Avis de la chambre Régionale des comptes concernant le déséquilibre du budget 2008

Par délibération en date du 30 juin 2008, le Conseil municipal a présenté une décision en déséquilibre de 1 312 983,38 euros. Toutefois, il ressort du rapport de la Chambre Régionale des Comptes que le déséquilibre d'investissement est en réalité de 1 896 997,38 euros. L'équipe majoritaire a recherché des solutions économiques et juridiques qui ont permis d'annuler certains paiements. La totalité de ces sommes a permis de ramener le déficit à 665 173,33 euros. La Chambre Régionale des comptes a émis un avis avec des prescriptions ayant pour seul objectif le redressement des finances de la Commune sans aggravation de son endettement. Elle refuse le recours à un emprunt supplémentaire et prescrit la constatation du déficit en fin d'exercice, un redressement des finances est imposé pour 2009. Le Conseil municipal a approuvé les propositions de la Chambre régionale des comptes émis lors de sa séance du 26 septembre dernier. Il refuse le recours à un emprunt supplémentaire et prescrit la constatation du déficit en fin d'exercice.

→ **Vote :** **5 Contre (Wissous Pour Vous – L'Esprit Village)**
 2 Abstentions (M. Jean-Luc TOULY, Pour l'Avenir de Wissous)
 22 Pour (Union Pour Wissous – Ensemble et Autrement)

3/ Décision modificative n° 04 au budget primitif de la Commune

L'objet de cette délibération est d'affecter l'excédent d'investissement de 2007, les restes à réaliser 2007 et d'effectuer des virements de crédits entre chapitres, comme suit :

1°) Section de fonctionnement :

Virement de crédits

Nature	OBJET	Avant DM	Modifications	Après DM
	Diminution de crédits			
Article 6282	frais gardiennage	43 200,00 €	-26 000,00 €	17 200,00 €
Total		43 200,00 €	-26 000,00 €	17 200,00 €
	Augmentation de crédits			
Article 64131	rémunérations	527 610,00 €	26 000,00 €	553 610,00 €
Total		527 610,00 €	26 000,00 €	553 610,00 €

2°) Section d'investissement :

Report des restes à réaliser et de l'excédent d'investissement de 2007

	Nature	OBJET	Avant DM	Modifications	Après DM
Recettes	001	excédent 2007	0,00 €	200 489,93 €	200 489,93 €
(restes à réaliser)	1318	autres subv	0,00 €	57 326,00 €	57 326,00 €
	16411	emprunts	600 000,00 €	500 000,00 €	1 100 000,00 €
Total			600 000,00 €	757 815,93 €	1 357 815,93 €
Dépenses	28121	amort plantations	0,00 €	17,00 €	17,00 €
	28128	amort terrains	0,00 €	3 126,00 €	3 126,00 €
	281578	amort mat outil	0,00 €	1 136,00 €	1 136,00 €
	28188	amort immo	0,00 €	16 490,00 €	16 490,00 €
	2031	frais d'étude	100 000,00 €	62 707,00 €	162 707,00 €
	2128	autres agen terrains	0,00 €	60 993,01 €	60 993,01 €
	21568	autre mat outillage	0,00 €	247,57 €	247,57 €
	21578	autre mat outillage	0,00 €	2 236,16 €	2 236,16 €
	2183	mat bureau	0,00 €	2 250,43 €	2 250,43 €
	2184	mobilier	0,00 €	4 756,41 €	4 756,41 €
	2188	autres immo	0,00 €	12 261,81 €	12 261,81 €
	2313	constructions	1 454 245,00 €	579 658,46 €	2 033 903,46 €
	2315	install tech	0,00 €	11 936,08 €	11 936,08 €
Total			1 554 245,00 €	757 815,93 €	2 312 060,93 €

Virement de crédits de la section d'investissement

Nature	OBJET	Avant DM	Modifications	Après DM
	Diminution de crédits			
Article 2111	terrains nus	500 000,00 €	-410 000,00 €	90 000,00 €
Total		500 000,00 €	-410 000,00 €	90 000,00 €
	Augmentation de crédits			
Article 2313	constructions	2 033 903,46 €	327 052,59 €	2 360 956,05 €
Article 2315	install tech	11 936,08 €	82 947,41 €	94 883,49 €
Total		2 045 839,54 €	410 000,00 €	2 455 839,54 €

Le Conseil municipal a décidé d'approuver la décision modificative n°04 au Budget Primitif de la Commune, comme suit :

→ **Vote :** **5 Contre (Wissous Pour Vous – L'Esprit Village)**
 1 Abstention (M. Jean-Luc TOULY)
 23 Pour (Union Pour Wissous – Ensemble et Autrement, Pour l'Avenir de Wissous)

4/ Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Ile-de-France, confirmation des travaux et approbation des conventions de transfert concernant l'église Saint Denis à Wissous

L'objet de cette délibération est d'autoriser le lancement en 2009 des travaux de rénovation et de consolidation de l'église Saint Denis, d'approuver les conventions de transfert de la maîtrise d'ouvrage à la Commune et de demander le versement d'une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France et d'autres organismes susceptibles de participer au financement du projet. La subvention attendue de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, s'élève à 117 057 euros. Le Conseil municipal a confirmé le lancement des travaux de restauration et de consolidation de l'église, a approuvé les conventions de transfert et a autorisé M. le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France ainsi qu'auprès d'autres organismes.

→ **Vote :** **5 Abstentions (Wissous pour vous – L'Esprit Village)**
 24 Pour (Union Pour Wissous – Ensemble et Autrement, Pour l'Avenir de Wissous)

QUESTIONS DIVERSES

Présentation de l'audit des finances communales réalisé par le Cabinet PLC DEMETER.

M. VINCENT du cabinet PLC DEMETER a pris la parole afin de présenter l'audit financier qu'il a réalisé sur la Commune.

M. VINCENT précise qu'en 2007, la Commune avait un niveau d'épargne faible. L'épargne d'une Commune est la différence entre les recettes et les dépenses.

Le niveau de l'autofinancement d'une collectivité est déterminant dans ses marges de manœuvre financières. Il conditionne sa capacité d'investissement et d'endettement.

Les recettes des Villes dépendent principalement de la fiscalité locale soit la taxe d'habitation, la taxe foncière, la taxe professionnelle... A Wissous, la taxe professionnelle a été transférée à la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre. L'agglomération reverse une attribution de compensation à la Commune, mais cette somme est gelée jusqu'en 2012. Concernant la dotation de l'Etat, c'est une recette importante pour le budget, mais elle est très peu dynamique et augmente faiblement.

En comparant la Commune avec d'autres Villes de même taille, on peut constater que ses dépenses sont plus élevées de 75% par rapport à d'autres. Cela est normal dans un sens car, qui dit recettes élevées dit dépenses élevées.

Chute de l'autofinancement dès 2009 en raison de :

- La quasi-stagnation des recettes suite à la baisse des dotations,
- Une croissance forte des dépenses, notamment les intérêts d'emprunts,
- A partir de 2009, la Commune aura un autofinancement insuffisant pour rembourser les emprunts,
- Dès 2010, la Commune serait en situation de déséquilibre budgétaire.

La Ville n'a pas les marges de manœuvre financières suffisantes pour financer le niveau d'investissement minimum (1 M€ par an) permettant d'assurer la conservation du patrimoine.

◇ **Les pistes d'évolution pour la Ville**

L'amélioration de la situation financière de la Commune passe nécessairement par un **redressement de l'autofinancement de celle-ci.**

Deux mesures impératives :

- Une amélioration des recettes de fonctionnement qui, compte tenu de la structure du budget communal, passe nécessairement par une augmentation des taux d'imposition,
- Une meilleure maîtrise, voire une réduction, des dépenses de fonctionnement supposant par conséquent l'abandon de certaines prestations.

La date du prochain Conseil municipal est arrêtée au 25 novembre 2008 à 20H30 à l'Hôtel de Ville.

La séance est levée à 23h30.

Fait à Wissous, le 27 octobre 2008

Le Maire de Wissous

Régis ROY-CHEVALIER